

A D E F

Association pour l'Aménagement et la
Défense de l'Environnement de FEUCHEROLLES

Feucherolles, le 20 janvier 1982

BULLETIN D' INFORMATION 1982

N° 1

L'Assemblée Générale ordinaire de l' A D E F a eu lieu le 18 décembre 1981 à la Salle des Fêtes devant un auditoire nombreux et ce, malgré la rigueur des intempéries.

I - RAPPORT D' ACTIVITE

- Cinq Assemblées Générales ou réunions publiques ont été tenues en 17 mois :

- . le 2 juillet 1980
- . le 24 octobre 1980
- . le 4 avril 1981
- . le 29 juin 1981
- . le 18 décembre 1981

- 11 bulletins d'information

1 pétition

150 exemplaires du rapport du Commissaire Enquêteur sur le
P. O. S.

ont été distribués :

- 2 ACTIONS ESSENTIELLES

A/ L'enquête publique sur le P.O.S. au cours de
laquelle le souci de l' A D E F a été :

- d'informer la population
- de recueillir les avis et observations
- de transmettre ces avis et observations
sous forme d'un rapport circonstancié du
Commissaire Enquêteur lequel nous a reçus à
deux reprises
- En sus, l' A D E F a pris en charge à l'oc-
casion de cette enquête, 7 affaires particu-
lières dont mention est faite dans le rapport au
Commissaire Enquêteur (p. 12 et suivantes).

De plus, elle a attiré l'attention sur :

- le projet de création particulièrement contestable d'une route allant de la rue des Coulons à la Nationale 307 et serrant de très près la résidence des Coulons et le village de Grasse,
- le problème de la S C I des Coulons, de ses Tennis et de leur remplacement éventuel par un Centre Commercial,
- les dispositions outrepassant le droit des particuliers concernant le 4, rue de l'Etang .

B/ Et surtout le problème de la Ligue des Tennis des Yvelines et de la nouvelle voie reliant la rue des Coulons à la Nationale 307.

Dans le prolongement de l'Enquête Publique 3 recours ont été introduits auprès du TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE VERSAILLES, concernant la Ligue des Tennis. Deux restent à juger. Celui concernant le sursis à exécution a été rejeté par le Tribunal, le 12 décembre 1981. Cette décision fait l'objet d'un Appel en Conseil d'Etat.

L'ensemble de ces procédures a été mené par le Conseil d'Administration de l' A D E F sans recours à Avocat, leur Ministère n'étant pas obligatoire en la matière. De plus, l'Association ne pouvait se permettre, comme certains, de recourir à grands frais au service d'un Homme de l'Art.

Enfin, l'Association s'est élevée contre certaines nuisances exagérées, relevées pendant la période ; à savoir, le survol des avions et le Ball Trap .

II - RAPPORT FINANCIER

Le Trésorier - a présenté un bilan équilibré malgré des ressources modestes constituées uniquement des cotisations des adhérents et des frais de fonctionnement importants dus à une activité soutenue.

L'Assemblée donne quitus au Conseil d'Administration de son action précédente et lui renouvelle son accord pour entreprendre toute action en justice nécessaire à la défense de l'environnement des Feucherol-lais.

III - RENOUELEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration a été renouvelé et élargi.

Il est constitué de 15 membres dont les noms suivent :

Mesdames, G. DUREUX, GUILLAUME, B. FONTAINE, MONTREDON, RAVUT,
Messieurs, BIGNON, CAROFF, CROZET, DELPECH, DULAC, GARROS,
MONTREDON, H. MOREL, ODINET, J. VIDAL.

Un échange de vues fructueux a eu lieu entre les participants et les membres du Conseil d'Administration sur les actions à mener en 1982, compte tenu des menaces sérieuses qui s'accroissent à l'encontre du caractère rural de notre village.

La séance est levée à 23 h 30.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 JANVIER 1982

A la suite des orientations prises au cours de l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration réuni le 12 janvier 1982 a décidé de créer 5 GROUPES DE TRAVAIL dont les thèmes sont les suivants :

- 1/ *Lutte contre les nuisances - Protection de l'environnement*
Contrôle de l'urbanisation (les projets en cours déjà quelque peu démesurés, risquent d'entraîner une urbanisation irréversible).
- 2/ *Contrôle de l'utilisation et de l'accès des installations communales culturelles et sportives.*
- 3/ *Voirie et assainissement (réparation de la route Royale, voirie forestière, entretien des réseaux des eaux usées, liaison rue des Coulons - N 307).*
- 4/ *Relations publiques locales.*
- 5/ *Organisation, Information.*

- 2 ACTIONS IMMEDIATES sur :

- 1/ *L'utilisation des 2 " futurs " courts de Tennis communaux*

A cet effet, l'A D E F convie la population à venir nombreuse à :

L' ASSEMBLEE GENERALE DU TENNIS CLUB DE FEUCHEROLLES

LE VENDREDI 22 JANVIER à 21 h - à la SALLE DES FETES

et ce, pour savoir dans quelles conditions les Feucherollais pourront utiliser leurs terrains payés par leurs deniers.

- 2/ *La demande de déclaration d'utilité publique du terrain du pré des Coulons en vue d' EXPROPRIATION.*

Une enquête publique est ouverte du :

- 18 janvier 1982 au 5 février 1982

et le Commissaire Enquêteur Monsieur LECOQ recevra en Mairie du :

- 3 au 5 février inclus, de 15 à 17 heures.

Il est important que tous les Feucherollais intéressés par cette affaire qui risque d'aboutir à l'implantation d' 1 CENTRE COMMERCIAL sur le terrain en question, puissent s'exprimer.

Comme d'habitude l' A D E F, le sujet étant d'importance, se propose de remettre au Commissaire Enquêteur un dossier sur ce projet d' EXPROPRIATION contestable.

L' A D E F, reste à disposition pour transmettre au Commissaire Enquêteur toute requête de la part des Feucherollais qui souhaiteraient passer par son intermédiaire.

L' A D E F, remercie la population Feucherollaise pour son soutien actif et toujours grandissant.

Evitant tout caractère polémique, elle entend poursuivre fermement, concrètement, et sans mot inutile, la défense de votre environnement et de votre bien-être.

.....

BULLETTIN D'ADHESION 1982

(à retourner à Mr. CAROFF, Trésorier de l'Association, 20, Les Cottages)

Je désire adhérer à l'Association pour l'Aménagement et la
Défense de l'Environnement de Feucherolles (A D E F)

Je verse ma cotisation annuelle : membre actif 30 Frs
 Membre bienfaiteur 50 -

NOM ADRESSE

TEL